

 <p>U.F.R. Droit et Science Politique</p>	<p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p> <p>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : « Droit privé »</p> <p>Gestion des Contentieux Privés</p> <p>Responsable : Natalie Fricero, Professeur</p> 	<p>Année Universitaire 2018-2019</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

Master rattaché au laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 2, « Gestion des contentieux privés » a pour vocation de fournir une formation approfondie sur l'ensemble des procédures et processus amiables permettant de régler les différents contentieux privés. Elle entend délivrer aux étudiants les connaissances suffisantes pour appréhender les principes de fonctionnement et les procédures concrètes des différents modes de résolution des contentieux. Elle permet aussi, par le concours des professionnels, de transmettre l'expérience acquise par les praticiens en matière de gestion des conflits.

Insertion professionnelle

La spécialité « Gestion des contentieux privés » prépare les étudiants à tous les métiers judiciaires et juridictionnels en les rendant directement opérationnels. La finalité est soit de leur ouvrir une possibilité d'embauche (en entreprise, dans les collectivités, les associations et, généralement tous les organismes qui sont confrontés à des contentieux particuliers...), soit de leur offrir une préparation aux examens et concours (accès à l'Ecole de formation des avocats, au Concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature...). Il s'agit aussi de permettre aux professionnels de remplir leur exigence de formation continue (avocats, huissiers de justice, experts-comptables, médiateurs, arbitres...). La formation est ouverte en alternance, ce qui permet à des entreprises de financer le cursus de l'étudiant.

Conditions d'accès et pré-requis

Les étudiants doivent justifier d'un Master 1 en droit ou d'un diplôme jugé équivalent.

Sélection sur dossier. Capacité d'accueil : 38 étudiants

Préparer le Master Gestion des Contentieux en alternance

Il est possible de préparer ce Master **en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'université)**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du bureau 206 : Tel. + 33 (0)4.92.15.70.94

Courriel : droit.scolarité.master2@unice.fr

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : unice.fr/asure.

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **330 heures** hors stage.

le stage doit commencer début mai, les étudiants qui ne sont pas en alternance partent en stage d'une **durée minimale de deux mois**, chez un professionnel du contentieux (avocat, avoué, huissier de justice, association, expert-comptable, tout service juridique ou contentieux d'une administration, juridiction, centre d'arbitrage...). Ceux qui ont choisi l'alternance retournent dans l'entreprise qui les accueille.

Le stage donne lieu à un rapport de stage qui fait l'objet d'une évaluation par un Enseignant responsable du stage, ainsi qu'à une évaluation par le Maître de stage, notamment à l'aide d'un questionnaire détaillé.

Programme des études (sous réserve de modifications)

Semestre 3

Description de la formation	Nombres d'heures	Ects	Coef
U1 Gestion consensuelle des conflits		6	
Pratique des modes alternatifs de résolutions des différends	15		1
Médiation	15		1
Cadre juridique et déontologie des professionnels	15		1
U2 Principes fondamentaux du procès civil		3	
Principe fondamentaux du procès civile	20		1
Procédure civile	15		1
U3 Contentieux pénal		3	
Principes fondamentaux	15		1
Etude de dossiers	15		1
U4 Contentieux privé		6	
Construction, immobilier et droit des biens	15		1
Contentieux de l'entreprise	10		1
Contentieux commercial	15		1
Contentieux de la famille	15		1
U5 Anglais juridique		3	
Anglais juridique	20		1
U6 Projet professionnel et de recherche		9	
Méthodologie du rapport de stage et du mémoire, valorisation des compétences	15		1
TOTAL SEMESTRE 3	200	30	

Semestre 4

Description de la formation	Nombres d'heures	Ects	Coef
U7 Gestion du contentieux social et de l'exécution		6	
Procédures civiles d'exécution	20		1
Contentieux social	20		1
Rôle de l'huissier de justice	20		1
U8 Voie de recours		3	
L'appel	15		1
U9 Projet professionnel et de recherche		21	
Stage et rapport de stage ou mémoire			3
Méthodologie, séminaires obligatoires	20		
TOTAL SEMESTRE 4	95	30	

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

+ **35h de Méthodologie (330h au total)**

Contrôle des connaissances

1. Neuf unités d'Enseignements combinent des enseignements théoriques dispensés par des universitaires et des séminaires, travaux pratiques assurés par des professionnels et travail personnel encadré (rapport de stage).

La présence aux enseignements est obligatoire.

2. Le contrôle des connaissances est organisé sans admissibilité préalable, de la manière suivante :

Unité 1 : CC/CT sur 1 des matières enseignées de l'unité 1, notée sur 20, coefficient 1.

Unité 2 : épreuve écrite d'1h30, notée sur 20, coefficient 1.

Unité 3 : épreuve écrite d'1h30 sur les principes fondamentaux, notée sur 20, coefficient 1.

Unité 4 : épreuve orale sur une matière tirée au sort de l'unité 4, notée sur 20, coefficient 1.

Unité 5 : note de contrôle continu.

Unité 7 : oral sur 2 contentieux tirés au sort, 2 notes sur 20, coefficient 1.

Unité 8 : contrôle continu.

Unité 9 : le rapport de stage ou mémoire est noté sur 20, coefficient 3.

Le **1er semestre** est obtenu avec une moyenne de 10 sur 20.

Le **2ème semestre** est obtenu avec une moyenne de 10 sur 20.

3. **La compensation** a lieu au sein des Unités d'Enseignements; elle est semestrielle et annuelle.
4. **Une seule session d'examen** est organisée, aux dates prévues en accord avec le Directeur de l'UFR Droit et au plus tard le 30 juin.
Au vu de justifications sérieuses, le Directeur du M2 peut autoriser l'étudiant à étaler le cursus M2 sur deux ans.

Le Stage ou le Mémoire

5. **Parcours professionnel :** L'étudiant doit rédiger et un rapport de stage dont le sujet est arrêté par l'enseignant référant en accord avec le référant de l'entreprise. Le rapport de stage est à déposer le 15 juin au plus tard à la Faculté.
6. **Parcours Recherche :** Tout étudiant du Master ayant choisi de suivre le parcours recherche doit réaliser **un mémoire de recherche**. Celui-ci doit être rédigé sous la direction d'un Professeur ou d'un Maître de Conférences enseignant dans la spécialité. Le mémoire est à déposer le 15 juin au plus tard à la Faculté.

Moyens et Méthodes pédagogiques

Exposés, cas pratiques, mises en situation

Moyen techniques

Une salle équipée de TBI, ordinateurs portables à disposition

Coût de la formation en alternance

Coût horaire de la formation et coût global de la formation en alternance 6000€ (soit 18€/heure)

Bonus « Sport » facultatif :



Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre «FFSportU» peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus

largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Calendrier prévisionnel

 Faculté de Droit et Science Politique		GESTION DES CONTENTIEUX PRIVES CALENDRIER PREVISIONNEL 2018-2019												 FORMASUP PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	
330 h de formation (302 h d'enseignements + 28 h Méthodologie)															
septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août				
S 01	L 01	J 01	S 01	M 01	V 01	V 01	L 01	M 01	S 01	L 01	J 01				
D 02	M 02	V 02	D 02	M 02	S 02	S 02	M 02	J 02	D 02	M 02	V 02				
L 03	M 03 (S 40)	S 03	L 03	J 03 (S 1)	D 03	D 03	M 03 (S 14)	V 03	L 03	M 03 (S 27)	S 03				
M 04	J 04	D 04	M 04	V 04	L 04	L 04	J 04	S 04	M 04	J 04	D 04				
M 05 (S 36)	V 05	L 05	M 05 (S 49)	S 05	M 05	M 05	V 05	D 05	M 05 (S 23)	V 05	L 05				
J 06	S 06	M 06	J 06	D 06	M 06 (S 6)	S 06	S 06	L 06	J 06	S 06	M 06				
V 07	D 07	M 07 (S 45)	V 07	L 07	J 07	J 07	D 07	M 07 (S 19)	V 07	D 07	M 07 (S 30)				
S 08	L 08	J 08	S 08	M 08 (S 2)	V 08	V 08	L 08	M 08 (S 6)	S 08	L 08	J 08				
D 09	M 09	V 09	D 09	M 09 (Examens)	S 09	S 09	M 09	J 09	D 09	M 09	V 09				
L 10	M 10 (S 43)	S 10	L 10	J 10 (S 1)	D 10	D 10	M 10 (S 15)	V 10	L 10 (S 6)	M 10 (S 28)	S 10				
M 11	J 11	D 11	M 11	V 11	L 11	L 11	J 11	S 11	M 11	J 11	D 11				
M 12 (S 37)	V 12	L 12	M 12 (S 50)	S 12	M 12	M 12	V 12	D 12	M 12 (S 24)	V 12	L 12				
J 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13 (S 7)	M 13	S 13 (S 11)	L 13	J 13	S 13	M 13				
V 14	D 14	M 14 (S 46)	V 14	L 14	J 14	J 14	D 14	M 14	V 14	D 14	M 14 (S 31)				
S 15	L 15	J 15	S 15	M 15	V 15	V 15	L 15	M 15 (S 20)	S 15	L 15	J 15 (S 6)				
D 16	M 16	V 16	D 16	M 16 (S 3)	S 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16				
L 17	M 17 (S 42)	S 17	L 17	J 17	D 17	D 17	M 17 (S 16)	V 17	L 17	M 17 (S 29)	S 17				
M 18	J 18	D 18	M 18	V 18	L 18	L 18	J 18	S 18	M 18	J 18	D 18				
M 19 (S 38)	V 19	L 19	M 19 (S 51)	S 19	M 19	M 19	V 19	D 19	M 19 (S 25)	V 19	L 19				
J 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20 (S 8)	M 20	S 20	L 20	J 20	S 20	M 20				
V 21	D 21	M 21 (S 47)	V 21	L 21	J 21	J 21	D 21	M 21	V 21	D 21	M 21 (S 34)				
S 22	L 22	J 22	S 22	M 22	V 22	V 22	L 22 (S 6)	M 22 (S 21)	S 22	L 22	J 22				
D 23	M 23	V 23	D 23	M 23 (S 4)	S 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23				
L 24	M 24 (S 43)	S 24	L 24	J 24	D 24	D 24	M 24 (S 17)	V 24	L 24	M 24 (S 30)	S 24				
M 25	J 25	D 25	M 25 (S 6)	V 25	L 25	L 25	J 25 (Examens)	S 25	M 25	D 25	J 25				
M 26 (S 39)	V 26	L 26	M 26 (S 52)	S 26	M 26 (S 9)	M 26	V 26 (S 2)	D 26	M 26 (S 26)	V 26	L 26				
J 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	M 27 (S 13)	S 27	L 27	J 27	S 27	M 27				
V 28	D 28	M 28 (S 48)	V 28	L 28	J 28	J 28	D 28	M 28	V 28	D 28	M 28 (S 35)				
S 29	L 29	J 29	S 29	M 29 (S 5)	V 29	V 29	L 29	M 29 (S 22)	S 29	L 29	J 29				
D 30	M 30 (S 44)	V 30	D 30	M 30	S 30	S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30				
	M 31		L 31	J 31		D 31		V 31		M 31 (S 31)	S 31				
Volume horaire annuel	21	48	48	48	48	48	48	21	0	0	0	0			
Jours Fériés															
En Entreprise															
En Formation															
Date de rentrée: 17/09/2018															
Date de jury final: 01/07/2019															
Université de Nice : 330 h (durée total en centre de formation)															
Entreprise : 1274 h déduction jours fériés															
Les vacances seront prises sur le temps entreprise															